



Conditions générales de vente et règlement

Mariages et réceptions

Le **Château de Garrevaques** s'engage à organiser, concevoir, mettre en place et mener à bonne fin les prestations figurant sur le devis conclu d'un commun accord.

Le client s'engage à respecter les conditions générales ci-après :

↳ Inscription et réservation

Toute réservation doit être confirmée par écrit et accompagnée d'un versement de 2500 € d'acompte déductible de la facture définitive

+ 2000€ trois mois avant le jour **J** et enfin le solde 11 jours avant le jour **J**.

A l'occasion de votre mariage ou réception

1- Dans le cas d'un mariage « **clé en main** », la chambre des mariés vous sera offerte dans le Château.

La réservation des chambres n'est pas obligatoire.

Dans le cas de réservation de chambres, celles du château doivent être réservées en totalité avant d'ouvrir les chambres du Pavillon.

La réservation des chambres doit être accompagnée de 50 % de la somme au tarif préférentiel, petit déjeuner inclus (jusqu'à 10h45), soit 130€ en chambre double ou simple au Pavillon ou au Château (personne supplémentaire : 30 €), 1050 € pour 3 nuits ou 450 € une nuit pour la Maison du régisseur. Nos femmes de chambre installeront un libre service de serviettes de bain, le ménage des chambres sera fait tous les 3 jours.

2- Dans le cas d'un mariage entièrement **ORGANISE PAR VOS SOINS**, les chambres sont proposées au tarif public. La réservation des chambres doit également être confirmée par écrit accompagnée d'un versement d'acompte de 30% de la somme totale.

La salle de l'orangerie, non meublée, sera mise à votre disposition du samedi six heures du matin au dimanche cinq heures du matin.

Vous avez la possibilité de nous louer les tables et les chaises au tarif indiqué dans la grille.

Pour l'apéritif, les salons du château et le parc seront mis à votre disposition deux heures avant la manifestation. Baignade en piscine non autorisée.

↳ Clauses d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit au Château de Garrevaques et l'acompte demandé à la réservation ne pourra être remboursé. Une assurance non obligatoire mariage vous est conseillée (exemple : Verspieren 05.55.79.96.61 - www.assurance-reception.com)

☆ Annulation moins de 15 jours avant la réception : la totalité du devis est due

↳ Annulation partielle de chambres et/ou de couverts

Le nombre exact d'invités doit nous parvenir 12 jours calendaires avant la date de la réception. Ce nombre sera retenu comme base de préparation et de facturation suivant la grille tarifaire. Si le nombre devait augmenter substantiellement 7 jours avant la réception, les repas supplémentaires seront assurés dans la mesure de notre approvisionnement.

Entre 15 et 9 jours avant le début de la manifestation, une marge de 10 % d'annulation sans frais est tolérée par rapport à la réservation initiale. Toute annulation supplémentaire, couverts, chambres, location diverse sera facturée à 50 %. Toute annulation dans les 8 derniers jours ouvrables sera facturée à 100 %

↳ Informations spécifiques :

Nous demandons à l'organisateur de nous prévenir à l'avance si un de ses invités, pour des raisons médicales, doit suivre un régime alimentaire particulier. Ces informations doivent être communiquées 48 heures avant le début de la manifestation.

↳ Expositions :

Les expositions dans les parties publiques de l'hôtel sont soumises à l'approbation préalable de l'hôtel. Toute installation effectuée par le client devra être conforme au cahier des charges de l'hôtel, ainsi qu'aux dernières prescriptions de sécurité en vigueur dans les établissements recevant du public. L'organisateur s'engage à remettre en leur état original et à ses frais les lieux qui auront été occupés.

↳ Assurance :

L'hôtel ne pourra être tenu pour responsable ni des vols, ni des dégradations que peut subir le matériel entreposé par l'organisateur. L'hôtel demande au client, dans le cas d'événementiel ou d'exposition de souscrire une assurance et de prévoir la présence de vigiles pendant la période de l'exposition. L'organisateur est responsable de tout dommage que lui-même ou ses invités puissent causer à l'occasion de la manifestation. La direction de l'hôtel se réserve le droit d'annuler le contrat si des événements de force majeure ou de cas fortuit l'y contraignent (grève, incendie, dégâts des eaux). En aucun cas l'hôtel ne pourra être tenu pour responsable de disparitions d'objets personnels si ceux-ci ne sont pas confiés à la réception.

↳ Recommandations :

L'organisateur s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible de porter, en aucune manière, préjudice à l'hôtel qui se réserve le droit d'intervenir si nécessaire, sachant que tous dégâts matériels ou dégradations seront facturés à l'organisateur. Le client ne pourra apporter de l'extérieur quelque boisson que ce soit sans avoir obtenu une dérogation exceptionnelle de la direction. Des ventes publiques ou le tir d'un feu d'artifice ne pourront avoir lieu dans l'hôtel qu'après obtention par l'organisateur d'une autorisation municipale.

↳ **Droit d'auteur :**

Pour toute manifestation avec orchestre, disques ou spectacles, une déclaration doit être faite par l'organisateur à la SACEM.

↳ **Cartes de crédit acceptées :**

CB, Visa, Eurocard, Mastercard, Diner's club, American Express

↳ **Départ :**

Les chambres devront être libérées pour midi.

↳ **Modalités de paiement du solde:**

Le solde à payer 11 jours avant la réception. L'organisateur est garant des « extras » que ses invités n'auraient pas réglés à leur départ et des chambres réservées non occupées.

↳ **Règlement des litiges :**

En cas de litige, la juridiction compétente est celle dont relève l'établissement.

Nom des organisateurs, adresse, contact téléphonique

Noms : 1-

2-

Date de la réception : Nombre de personnes au cocktail :

Nombre de personnes au repas :

Choix de la prestation (à définir)

Clé en main

Location sèche

Réservation de chambres

Nombres Château :

Pavillon :

Prix cocktail prévu :

Prix repas prévu :

Acompte versé :

Mode de règlement :

Je m'engage à respecter les conditions ci-dessus.

Daté, signé avec mention « Bon pour accord »

MAJ le 10/09/2009